

Séance du jeudi 29 novembre 2012

Le vingt neuf novembre deux mille douze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

ROUBY Didier, SOURROUILLE Jean-Paul, DANNE Philippe, VIVIER Paul,
Mmes ROBIN Danielle, TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, FABRIKEZIS Fabienne, Nadine DEO.

Absents

Danielle DEHILOTTE donne procuration à Jean Paul SOURROUILLE
Didier LACAMPAGNE donne procuration à Philippe DANNE
Fabien LALANNE excusé

Secrétaire de séance

Nadine DEO

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 11 octobre 2012*
2. *IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires)*
3. *SDEEG : Subventions des travaux d'éclairage public*
4. *Virements de crédits*
5. *ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)*
6. *Convention CAF*
7. *SIAEPA : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau*

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose d'y ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

I. Approbation et signature du compte rendu du 29 novembre 2012.

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents

II. IHTS

Monsieur le Maire rappelle les différentes dispositions déjà prises en ce qui concerne le régime indemnitaire du personnel communal et notamment son évolution constante.

Il propose à ses collègues une enveloppe de 8 280,00 € au titre de l'IHTS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 8 280,00€ le montant de l'enveloppe financière destinée au régime indemnitaire (IHTS) 2012. La répartition de cette somme étant établie par Monsieur le Maire.

III. SDEEG : Subvention des travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le devis des travaux d'éclairage public pour « le renouvellement des foyers » prévus en 2012 établi par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde.

Le montant de ces travaux s'élève à :

1. 3 848.80 € HT pour les travaux
2. 269.42 € pour la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS
3. 754.36 € TVA sur les travaux

soit un montant total TTC de 4 872.58 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% sur le montant HT plafonné à 60 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prévoit le plan de financement suivant pour le renouvellement des foyers prévus en 2012 :
 - Subvention SDEEG 20% 823.64 €.
 - Autofinancement 3 294.58 €.
 - Soit un total de 4 118.22 €HT.
- charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Syndicat Départemental de l'Énergie Électrique et l'autorise à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

IV. Virements de crédits

Monsieur le Maire propose un virement de crédit en section d'investissement afin d'anticiper les futures dépenses à venir, du compte 2315 (Chap 23) opération 38 « Aménagement de Bourg » vers le compte 2183 (chap 23) opération 31 « Acquisition de matériel mobilier » pour un montant de 5 000€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à ce virement de crédit.

V. ALSH

La dissolution du SICAL a été confirmée par le Préfet de la Gironde à compter du 31 mars 2013. Dans cette perspective, les communes de Beautiran et d'AYGUEMORTE LES GRAVES se sont rapprochées pour créer un nouveau centre de loisirs à compter du 1/04/2013 afin d'assurer la continuité du service pour les familles. Dans cette perspective, un budget prévisionnel a été établi et discuté à l'occasion d'une réunion entre les deux communes ainsi que les grands principes d'organisation.

La commune de BEAUTIRAN serait la commune support, les relations entre les deux communes étant définies par voie de convention. L'accueil des 3-6 ans serait localisé à Ayguemorte les Graves dans l'école maternelle. L'accueil des 6/14, à BEAUTIRAN sur la plaine des sports.

D'un point de vue comptable et budgétaire, la commune de BEAUTIRAN intégrerait dans son budget l'ensemble des charges et des produits des ALSH. Le déficit final serait ramené au prorata du nombre d'enfants de BEAUTIRAN et d'AYGUEMORTE LES GRAVES fréquentant l'ALSH.

La tarification se ferait en fonction du quotient familial. Le projet pédagogique reste à définir.

Concernant l'investissement, Monsieur le percepteur sera saisi pour essayer de trouver une solution satisfaisante pour les deux communes.

VI. Convention CAF

La convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement » passé avec la CAF qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement » pour l'accueil périscolaire et le Point rencontre Jeunes doit faire l'objet d'un renouvellement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention à compter du 1^{er} janvier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la CAF de la Gironde ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

VII. SIAEPA : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Après débat, l'ensemble du Conseil approuve le bilan de ce rapport. Il invite l'ensemble des conseillers à consulter le dossier auprès du secrétariat de mairie.

VIII. Questions diverses

Jean Paul SOURROUILLE invite les élus à participer à un colloque organisé par GRDF le 7 décembre prochain.

Martine TALABOT donne lecture du mail envoyé par Monsieur Dezaulière, chef de brigade de la gendarmerie de CASTRES-GIRONDE qui demande aux maires de communiquer un message dont l'objet consiste à recueillir les témoignages d'habitants de la commune dans le cadre d'une recrudescence de cambriolages dans le secteur. Jean Paul SOURROUILLE tient à préciser qu'il a appelé Mr DEZAULIERE en personne pour confirmer l'information dans la mesure où cet appel pourrait être perçu comme un appel à la délation. L'information sera donc diffusée dans le flash info.

Karelle LALANNE nous a informé par courrier en date du 12 novembre du démarrage de son activité libérale de psychologue.

Martine TALABOT donne lecture d'un courrier de la plateforme d'exercice professionnelle de la biologie médicale libérale regroupant l'ensemble des syndicats nationaux et régionaux des laboratoires. Il est ici question d'évoquer les grèves des laboratoires qui ont eu lieu du 5 au 9 novembre considérant la discussion au parlement sur le projet de loi de la sécurité sociale qui prévoit une baisse du coût des analyses. Jean Paul SOURROUILLE déplore que les professionnels de santé ne soient que rarement enclins à participer à l'effort de solidarité nationale et notamment en ce qui concerne le déficit de la sécurité sociale considérant que la résorption du déficit ne peut pas se faire uniquement sur les patients.

Les équipements communs du lotissement « Le Verger » font aujourd'hui partie du domaine public communal. A ce titre, la famille SOUBIRAN a fait don à la commune de la parcelle de terrain sur laquelle sont implantés les anciens ateliers de Monsieur GARACH. Il faudra prévoir une ligne au budget prévisionnel 2013 pour la démolition du hangar.

Martine TALABOT annonce que le repas des aînés aura lieu le dimanche 3 février 2013.

La cérémonie des vœux 2013 se tiendra à la Sablière le jeudi 17 janvier à 19h30.

Philippe DANNE annonce que la commune a été déboutée devant le tribunal d'instance de Bordeaux dans le cadre du contentieux qui l'opposait à un tiers pour dégradation du Pont de chemin de fer de Thion. Le juge unique a statué que sur la forme, aucune délibération n'habilitait Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à défendre les intérêts de la commune et sur le fond que le tiers n'était pas poursuivi pour dégradations volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.